

# Sciences politiques et science politique\*

par Jean MEYNAUD

Professeur de science politique aux Universités de Genève et de Lausanne

★

L'une des questions qui divisent encore les spécialistes européens est de savoir s'il convient de promouvoir « les sciences politiques » ou « la science politique ». Il s'agit en partie d'une dispute terminologique, mais la discussion comporte aussi des problèmes de fond. L'objet de cette courte étude est de montrer que le passage des « sciences politiques » à la « science politique » constitue un réel progrès dans l'analyse des sociétés humaines.

Avant d'aborder ce thème principal, il ne sera peut-être pas inutile de préciser le contenu même de nos études. On a longtemps fait grief à la science politique de l'imprécision de sa définition. On a même parlé de « l'introuvable » science politique. Il arrive aujourd'hui aux tenants de cette discipline d'éprouver devant ces accusations une sorte de complexe d'infériorité. Cette attitude ne semble pas fondée.

Il n'existe pratiquement pas de branche de la connaissance humaine dont les spécialistes donnent une définition univoque et unanimement acceptée. Nous avons quelque peu tendance à nous laisser écraser par les spécialistes des sciences exactes, mathématiques et physiques. Or, il n'est pas sans intérêt de constater que bien souvent les définitions qu'ils donnent de leur champ professionnel varient de façon considérable. Ces divergences n'empêchent nullement la science de progresser. Par ailleurs, si le spécialiste de science politique observe les autres branches des sciences sociales, il n'a aucune raison d'éprouver un sentiment quelconque de culpabilité. Les économistes ne sont jamais parvenus à s'entendre sur une définition de leur branche : et pourtant la science économique n'a cessé de se perfectionner au cours des dernières décennies. On pourrait étendre la même remarque aux autres branches des sciences sociales, par exemple, à la sociologie.

En fait, la science politique possède un champ d'étude raisonnablement clair qui est l'analyse des

affaires publiques dans la Cité. Depuis les philosophes grecs, cette vocation n'a jamais été sérieusement contestée. Certes, des discussions nombreuses ont pris place à l'époque contemporaine sur la formulation de ce domaine : les uns définissent la science politique comme la science de l'Etat, d'autres en font la science du pouvoir politique (comment l'acquérir, le conserver, y résister...), d'autres encore chargent cette discipline d'étudier les décisions « autoritaires » ou plus généralement la structure d'autorité. On pourrait allonger cette énumération : ces formules, apparemment diverses, concernent toutes la même réalité qui est celle de la vie publique, dans ses structures et son mode de fonctionnement.

Une pratique, déjà assez longue, des réunions scientifiques, nationales et internationales, nous a montré que les divergences entre spécialistes portent moins sur l'objet de la discipline que sur la manière optimum d'en aborder l'analyse. On examinera ici quelques-unes de ces divergences.

Conformément au titre choisi, l'exposé portera successivement sur l'étude de la vie publique par les « sciences politiques » et la « science politique ».

## I

L'erreur serait de croire qu'en l'absence de la science politique dans les structures universitaires, l'étude de la vie publique est totalement négligée. Il sera facile de montrer qu'il n'en est pas ainsi. Les « sciences politiques » permettent sans aucun doute d'accumuler des connaissances précieuses sur la gestion des affaires publiques : on essaiera toute-

\* Cette note constitue le texte de base d'une allocution prononcée lors de la fondation de l'Association suisse de science politique (Genève, 18 avril 1959). Ainsi s'expliquent la brièveté de l'argumentation et l'absence de références bibliographiques (que le lecteur intéressé pourra obtenir en consultant notre *Introduction à la science politique*, Paris, 1959).

fois d'établir que cette solution comporte des insuffisances et des risques qui justifient l'introduction de la « science politique » à l'université.

A) Comment définir la notion, plus exactement, peut-être, la situation « sciences politiques » ? La démarche est assez aisée si l'on considère que, dans leur travail quotidien, les spécialistes de nombreuses disciplines, dont l'objet principal n'est pas toujours l'analyse de la vie publique, rencontrent pourtant les problèmes de l'Etat et du pouvoir, sous des aspects très divers. Cet objet que nous venons d'identifier est trop important, dans le fonctionnement et la survie des sociétés humaines pour que de très nombreuses disciplines, directement ou indirectement (parfois à titre marginal), ne viennent à l'aborder et à s'y intéresser. Chacune d'entre elles apporte ainsi, en quantité plus ou moins considérable, des observations et des constatations sur les problèmes de la vie publique.

Dès lors pourquoi ne pas admettre que l'analyse de la vie politique résulte *ipso facto* de cette convergence d'efforts et que, pour la réaliser dans les meilleures conditions, il est à la fois nécessaire et suffisant de grouper d'une certaine manière les techniciens qui, sans cesser d'appartenir à leur branche d'origine, contribuent à la solution des problèmes étudiés ? Telle est en gros la formule qui, dans le passé, a inspiré de très nombreuses facultés et écoles de sciences politiques dans le monde entier.

Peut-être ne sera-t-il pas inutile de mentionner ici, sans souci d'être exhaustif, quelques-unes des branches dont la convergence est sensée fournir la clef de l'analyse politique.

L'histoire tout d'abord. Cette discipline constitue l'une des voies d'accès les plus sûres et les plus fructueuses à la connaissance des sociétés politiques. A la vérité on imagine mal de réaliser l'analyse approfondie d'une question quelconque sans avoir recours à la dimension historique et cela qu'il s'agisse des idées ou des faits. Le spécialiste, par exemple, qui tente, sur des exemples contemporains, d'analyser le rôle du « scandale » dans la vie politique est, de proche en proche, amené à intégrer à son analyse des exemples historiques sans lesquels aucun calcul de proportion ne serait possible. L'histoire est probablement la voie royale vers l'analyse politique.

A côté de l'histoire, le droit public figure parmi les sciences politiques. Le droit constitutionnel, le

droit administratif, le droit international public apportent des données indispensables à l'étude des sociétés politiques. Il est absurde, comme certains l'ont tenté, d'analyser les comportements politiques sans prendre en considération le cadre institutionnel dans lequel ils se déroulent. On a évoqué le droit public, mais il faudrait mentionner aussi d'autres branches du droit qui ont, incontestablement, des implications d'ordre politique : par exemple, le droit pénal, la procédure civile, etc.

On aura garde de ne pas oublier la science économique dans la mesure où, de plus en plus, l'Etat constitue un acteur important, essentiel même, de l'administration des ressources rares. L'analyse de la politique économique ne saurait être effectuée sans prendre en considération les mécanismes institutionnels qui la préparent et l'exécutent, les forces qui tentent de l'influencer, etc. L'analyse de l'action économique de l'Etat débouche nécessairement sur la réflexion politique.

Autre voie d'accès très importante : la sociologie. Dans la conception large de cette discipline, celle de ses fondateurs, l'analyse politique représente seulement l'une de ses parties. Il est vrai que la sociologie n'a pas réalisé les ambitions de ses promoteurs et qu'elle n'a pas su prévenir l'éclatement de son domaine en diverses sciences séparées. Cependant, les contacts de la science politique avec la sociologie contemporaine sont nombreux et particulièrement précieux : c'est probablement avec cette branche du savoir humain que notre discipline a le plus d'affinités. La sociologie apporte à la science politique des matériaux indispensables (stratification sociale, opinion publique, dynamique des groupes, etc.). A l'époque actuelle, des sociologues se sont occupés de créer et de développer une sociologie politique qui aux Etats-Unis est très vigoureuse. On doit à la sociologie politique des études particulièrement importantes (surtout sur le plan méthodologique) dans le domaine du comportement électoral, de la bureaucratie, de la participation des citoyens à la vie politique, de l'extrémisme, etc.

L'énumération ainsi effectuée n'est que partielle. Aux disciplines déjà énumérées, il faudrait en ajouter beaucoup d'autres pour dresser un tableau valable. Par exemple, la psychologie, individuelle et sociale : nombreux sont les psychologues à s'être intéressés au comportement politique dans ses aspects conscients et inconscients. Encore qu'on ait eu tendance à en abuser, on ne saurait négliger la

psychanalyse et la psychiatrie. Mais l'analyse psychologique n'est pas la seule lacune de notre tableau. La géographie, par exemple, spécialement lorsqu'elle porte sur les aspects humains, comporte des enseignements, fournit des observations tout à fait précieuses pour l'étude de la vie publique. Enfin, il ne sera pas sans intérêt de mentionner que de purs mathématiciens se sont intéressés, en terme de logique mathématique, à des problèmes spécifiques de la vie publique (par exemple, les procédures de vote dans les commissions) et ont fourni des notions intéressantes pour notre sujet.

B) On voit donc que l'absence de la science politique comme telle n'implique nullement un manque d'intérêt pour l'analyse de la vie publique. On peut aller plus loin. Il apparaît, en effet, que l'une des difficultés de l'implantation de la science politique dans nos universités consiste précisément dans l'excellence de certaines disciplines traditionnelles et le haut niveau scientifique qu'elles sont arrivées à atteindre. Lorsqu'on parle de cette introduction, certains spécialistes éprouvent des réticences et déclarent qu'elle leur semble inutile, la vie publique étant déjà étudiée, de façon convenable, par leurs soins. En somme, c'est le développement même de ces sciences politiques qui rendrait inutile, ou peu souhaitable, l'expansion de la science politique.

Le dialogue a été et reste particulièrement nourri en Europe entre les « publicistes » et ceux qui veulent développer la science politique. Dans beaucoup de pays européens, le droit public a depuis longtemps cessé d'être l'analyse sèche et rigide des textes : il est devenu « réaliste », c'est-à-dire qu'il s'intéresse au fonctionnement concret des institutions. Dès lors, les publicistes ont parfois exprimé la crainte que la science politique ne représentât simplement un double-emploi. La sociologie ne connaissant encore en Europe qu'un développement insuffisant, la discussion a été, de ce point de vue, moins vive : mais aux Etats-Unis où il existe déjà une forte sociologie politique, certains contestent l'autonomie même de la science politique. Il faut d'ailleurs reconnaître que les rapports entre la sociologie et la science politique sont loin d'être simples. Leur formulation exigerait une analyse nuancée que nous n'avons pas le loisir d'entreprendre ici.

C) A cette position qui prend appui sur l'existence des sciences politiques pour nier ou minimiser

l'importance de la science politique, nous répondons non pas de façon spéculative, mais en nous fondant sur des arguments concrets et sur des observations faites, en de nombreux pays, durant une assez longue activité à l'Association Internationale de Science Politique. On voudrait établir de façon positive que si la solution « sciences politiques » donne des résultats, que s'il convient de l'encourager lorsqu'aucune autre possibilité n'est ouverte, elle comporte cependant des lacunes et insuffisances graves.

En premier lieu et sur un plan très concret, l'expérience établit que dans une situation « sciences politiques », l'analyse de la vie publique ne reçoit qu'une petite partie des moyens matériels qui seraient indispensables. Il est aisé d'expliquer une telle carence. Pour les disciplines que nous avons évoquées plus haut, l'étude des problèmes politiques représente souvent une préoccupation partielle et, dans certains cas, secondaire. Soit, par exemple, la sociologie : elle a un énorme domaine à explorer et bien entendu la sociologie politique ne peut prétendre à monopoliser les moyens disponibles. S'agissant du droit, ce n'est un secret pour personne que dans de nombreuses universités, les publicistes sont souvent en compétition serrée avec les civilistes, commercialistes, romanistes, etc.

L'expérience établit que la conjoncture change à partir du moment où une discipline revendique la responsabilité du domaine de la vie publique. Etant pleinement dégagée de toute autre préoccupation, elle se trouve dans une meilleure position pour réclamer les chaires et les crédits de recherche indispensables. Mais cet argument pratique, pour important qu'il soit, est moins essentiel encore que des observations, d'ordre intellectuel cette fois, qu'il convient de présenter sur la situation « sciences politiques ».

Dans un pays qui ne connaît pas la science politique, on observe généralement trois sortes de défauts dans l'analyse de la vie publique.

— D'abord des lacunes considérables dans les sujets étudiés. Ces lacunes varient selon les cas. Elles seront moins grandes, par exemple, dans un pays où la sociologie s'intéresse aux problèmes politiques, mais la réalité montre qu'il en existe inévitablement. Soit, par exemple, un problème comme l'entreprise nationalisée. Il existe dans la plupart des pays des études sur

les formes juridiques ou la politique de prix ou d'investissement : par contre, le mode effectif de fonctionnement (et, par exemple, la technique de sélection des dirigeants ou l'influence de la transformation sur le comportement du personnel) est presque toujours ignoré ou, en tout cas, mal connu.

- Ensuite, un développement quelque peu désordonné. La connaissance de la vie publique procède par bonds. Faute d'une discipline centrale qui soit responsable du sujet dans son ensemble, il faut attendre que les représentants de diverses disciplines en viennent à s'intéresser à des domaines déterminés de la vie publique. C'est ainsi qu'en France, on s'est successivement attaché à la sociologie électorale, aux partis politiques, aux groupes de pression, etc. L'étude eût été sans doute plus fructueuse si on l'avait entreprise de façon simultanée et coordonnée.
- Enfin, l'absence d'un centre unificateur qu'attestent bien les vicissitudes des réunions dites interdisciplinaires. S'agissant d'étudier un sujet (par exemple, le rôle des intellectuels dans la politique), on convoque les représentants de diverses disciplines intéressées par le sujet : chacun vient avec l'idée d'exposer l'aspect du problème qui l'intéresse et, parce qu'il le faut, d'écouter le voisin (avec une attention plus ou moins soutenue...). La situation est celle d'un orchestre qui n'aurait guère de chef. On parvient ainsi à élucider des aspects particuliers du sujet : il est très exceptionnel que l'on soit en mesure d'en fournir une présentation unifiée et cohérente.

Enfin, la situation comporte un dernier danger qu'il convient d'explicitier : l'intervention de certains spécialistes qui, rencontrant le domaine des faits politiques, tentent de lui appliquer, sans grand discernement, une méthode spécialisée d'analyse ou de raisonnement. La géographie politique a fourni des matériaux précieux, mais elle a aussi engendré, à la limite, la géopolitique dont certains théoriciens ignoraient les postulats les plus élémentaires de la conduite des Etats. La psychanalyse est un mode d'étude du comportement humain dont l'utilité n'est plus à démontrer : cependant, à lire certains psychanalystes, on serait tenté de conclure que la vie publique est le sous-produit d'aberrations de la libido. Sans aucun doute, l'étude du comportement

des anormaux peut projeter une lumière sur l'analyse des motivations courantes : il est dangereux et, pour tout dire, assez absurde de dresser une analyse des motivations de l'homme politique (par exemple, des motifs qui le conduisent à rechercher le pouvoir) à partir d'observations psychiatriques. Ces fantaisies doivent être dénoncées, car elles ont eu cours dans certains milieux : et si elles ont pu prendre naissance, c'est que les techniciens responsables de ces écarts intellectuels connaissent beaucoup mieux les malades que les phénomènes de la vie politique. Dans certaines limites, l'emploi des techniques d'interview en profondeur reste souhaitable, mais à condition que l'utilisateur ait des idées valables sur l'objet auquel il les applique.

Ces arguments semblent justifier la création ou l'expansion d'une discipline dont la tâche est de prendre globalement en charge l'analyse de la vie publique. Cette discipline, c'est la science politique. Dans quelles conditions peut-on envisager son introduction et son développement ?

## II

Pour comprendre la place exacte de la science politique dans les structures universitaires, il ne sera pas inutile d'évoquer le problème difficile et controversé de la division des sciences sociales.

A) Il est banal aujourd'hui d'exprimer l'idée que cette division ne traduit pas un découpage rigide de la réalité qui aboutirait à attribuer en exclusivité à chacune des disciplines concernées un segment étanche des relations sociales. En réalité, une science sociale se définit par un centre d'intérêt, une sorte de point de vue spécialisé. Toutes les sciences sociales observent en gros les mêmes phénomènes : les sociétés humaines. Mais elles les voient sous des angles différents et ceci explique que les mêmes phénomènes intéressent de nombreux spécialistes qui les étudient chacun sous un aspect particulier. Un phénomène comme la grève des fonctionnaires concerne à la fois l'économiste, le juriste, le sociologue, le spécialiste en science politique, etc. Une telle convergence ne représente certes aucun gaspillage, aucune perte de temps : elle traduit simplement le fait qu'à notre époque, les hommes sont incapables de saisir d'un seul tenant l'ensemble des relations sociales et ont été conduits, par une impuissance peut-être durable, à l'envisager sous des aspects multiples.

Sans entrer à fond dans le problème, on soulignera que cette division des sciences sociales est de nature quelque peu conventionnelle et subit de multiples transformations. Il y a peu de chances pour que dans un siècle, les programmes de nos universités reproduisent les découpages actuels.

Certains tiennent aujourd'hui pour rudimentaire cette notion de centre d'intérêt qui aboutit à une classification en quelque sorte horizontale des sciences sociales. Ils souhaiteraient lui substituer une théorie des niveaux de la connaissance qui donnerait à la classification un aspect vertical, mais cette théorie est à peine esquissée. Cependant, cette simple ébauche, met en lumière des phénomènes importants, par exemple, le fait que des phénomènes divers, ainsi les phénomènes économiques et politiques, sont en réalité sous la dépendance de facteurs plus profonds (tel le « caractère national »).

Parmi les efforts accomplis dans cette direction, on mentionnera la tentative de création des sciences du comportement ou, si l'on préfère, des sciences de la conduite humaine. Très en honneur aux Etats-Unis, ces efforts visent à dégager des régularités vérifiables dans le comportement humain : régularités qui serviraient ensuite à expliquer le comportement effectif des hommes dans les diverses situations de la vie sociale (affaires publiques, gestion économique, vie familiale, etc.). Mentionnons également les tentatives extrêmement vastes de la cybernétique dont certains tenants, à vrai dire passablement ambitieux, s'efforcent de faire tomber les barrières, selon eux artificielles, que l'on dresse dans l'explication entre le comportement passif de la matière et le comportement actif de l'être humain.

On n'insistera pas davantage sur ces tentatives qui relèvent encore du laboratoire. Pour ce qui a trait à l'enseignement et à la recherche courante, il est préférable de s'en tenir à la notion du centre d'intérêt dont voici quelques implications supplémentaires.

B) Mettant en œuvre un centre d'intérêt spécifique, chaque discipline aboutit à fragmenter les relations sociales et ce faisant, diront certains, à les mutiler. A partir du moment où ces diverses disciplines veulent présenter une vue réaliste de leur objet propre, elles sont nécessairement conduites à emprunter des données à des disciplines

voisines. C'est ainsi que l'explication du comportement politique ne saurait être entreprise sans référence à la stratification sociale, à la structure foncière, au jeu des intérêts économiques, aux attitudes religieuses, etc. De même, on ne saurait expliquer les phénomènes économiques par les seuls éléments tirés de la gestion des ressources rares : les économistes contemporains admettent, par exemple, que la théorie de la croissance économique exige pratiquement le concours de toutes les sciences sociales. On voit ainsi que la division horizontale, qui repose sur la notion de centre d'intérêt, impose nécessairement un va-et-vient entre les diverses sciences sociales : elle conduit à l'emprunt réciproque de matériaux et postule nécessairement le travail en commun, au moins comme point d'aboutissement.

En de nombreux cas, la science politique se trouve actuellement dans une situation particulière. Encore peu développée, elle est surtout conduite à emprunter, mais il est certain que la situation se transformera à la longue et qu'un jour viendra où notre discipline fournira autant qu'elle reçoit présentement.

Une conclusion s'impose : certains tirent argument contre la science politique des emprunts qu'elle doit effectuer pour remplir son objet. En réalité, il n'existe aucune branche des sciences sociales qui, à des degrés divers, ne soit soumise aux mêmes impératifs. Ceci amène à repousser vigoureusement les affirmations qui tendent à réclamer une situation particulière pour la science politique, à la qualifier, par exemple, de discipline carrefour ou de science de synthèse. En fait, la science politique est simplement, et c'est déjà beaucoup, une science sociale comme les autres. Son introduction dans l'université aboutit donc à instituer un centre qui se trouve responsable de l'ensemble des études politiques.

A ce point, ceux qui connaissent les développements les plus récents de la science politique seront tentés d'élever une objection. On a parlé de centre unificateur : or la science politique ne comporte-t-elle pas à l'heure actuelle des risques de fragmentation, voire de sécession ? Il est vrai que certaines parties de la science politique tendent aujourd'hui à revendiquer leur autonomie : par exemple, l'analyse des « relations internationales » ou de « l'administration publique ». Ce sont là des questions intéressantes certes, mais dont la discussion

sortirait du cadre limité de cette note. Disons seulement que ces querelles reposent très largement sur des malentendus et surtout qu'il serait déplorable que les diverses parties du sujet progressent en état d'isolement. Sur le plan proprement théorique, seul l'avenir nous dira dans quelle mesure les outils et concepts forgés pour l'analyse de la vie politique interne conviennent ou non à l'étude des phénomènes internationaux. C'est ainsi que nous nous occupons d'une application éventuelle de la notion de « groupe de pression » à la vie internationale.

C) Ecartant désormais ces querelles, on voudrait indiquer rapidement les modalités qu'il paraît souhaitable d'utiliser pour l'introduction de la science politique dans les structures universitaires. On dira d'emblée qu'il n'existe pas de solution générale valable pour tous les pays et toutes les situations. Tout dépend de l'état présent des structures dans lesquelles le problème se pose et aussi, bien entendu, des moyens matériels disponibles.

Faisons un rêve, c'est-à-dire supposons qu'aucune difficulté financière ne se pose et surtout que l'on n'éprouve aucune difficulté dans le recrutement des hommes (ce qui est au départ d'ailleurs la difficulté majeure). On pourrait alors concevoir la formation d'une Faculté de Science Politique qui comprendrait des spécialistes étudiant tous les aspects de la vie publique et tous les problèmes qu'elle soulève. Ils analyseraient les motivations, le jeu des groupes, la structure des institutions et ainsi de suite. Incontestablement, une telle situation engendrerait des doubles-emplois : ainsi, par exemple, les institutions publiques seraient-elles étudiées par un juriste dans les facultés de droit et un spécialiste en science politique dans l'établissement considéré (jusqu'à un certain point, il en va ainsi aux Etats-Unis...).

Contrairement à une opinion qui s'exprime fréquemment, on voit dans le double-emploi un bienfait, sinon une bénédiction sur le plan scientifique. Il existe en Europe une tendance, extrêmement fâcheuse, à compartimenter les efforts et sous prétexte d'efficacité à instituer des sortes de « chasses gardées » qui ne sont plus dès lors sujettes à vérification ou à révision. On dit couramment : inutile d'adopter ce sujet, tel professeur l'a étudié ou est en train de l'étudier (ou va l'étudier)... Et il arrive que l'intéressé se fâche si l'on manifeste le désir de

piétiner quelque peu ses plates-bandes. Une telle position est absurde et dangereuse. Si un chercheur a étudié une question, c'est justement une raison pour qu'un autre l'étudie, car si nous connaissons peu de chose, nous savons sûrement qu'aucun travail n'est définitif (et aussi que certains mériteraient une vérification soigneuse...).

On serait donc tenté de plaider pour le double-emploi, que le même sujet soit analysé par des spécialistes de formation et de préoccupation différentes, ou qu'un thème déterminé soit étudié successivement ou simultanément par des spécialistes de la même branche. Mais notre souhait se heurte à l'insuffisance des ressources financières. Installé à son poste de commande, le « comptable » n'a aucun mal à prêcher l'utilité d'une division rationnelle des efforts et on ne saurait contester l'opportunité de sa mission. L'introduction de la science politique doit donc s'effectuer sur une base qui tienne compte de l'état des possibilités financières et par là même des enseignements déjà existants.

Si donc nous raisonnons sur les pays d'Europe occidentale, la solution optimum, déjà réalisée en de nombreux endroits, semble être de créer quelques chaires de science politique qui serviront de centres d'unification et de foyers d'impulsion, mais qui travailleront en coordination très étroite avec les spécialistes des disciplines mentionnées précédemment (histoire, droit public, sociologie, etc.). C'est en prenant appui sur les travaux déjà effectués par ces spécialistes, en utilisant leur enseignement que le technicien de la science politique parviendra à remplir sa mission. Il devra veiller en particulier à ce que les défauts qui existent nécessairement en l'absence de la science politique s'atténuent progressivement jusqu'à disparition : en particulier, il devra faire en sorte que les lacunes à combler le soient de façon cohérente et, si possible, simultanée. En bref, sans gêner dans la moindre mesure les spécialistes existants et en s'efforçant d'utiliser au mieux leurs travaux, il devra apporter ce ferment et ce souci d'homogénéité qui ordonneront et valoriseront l'ensemble des études consacrées à la vie publique.

Certains jugeront peut-être modeste cette revendication (une ou deux chaires de science politique dans chaque Université), mais elle semble correspondre aux possibilités existantes dans les Universités européennes.